



Contrats : Il semblerait qu'il y ait rupture abusive.

Par **Franck92270**, le **24/02/2020** à **09:58**

Bonjour,

Je suis indépendant dans l'informatique. C'est donc ma propre entreprise.

Je passe par une société tierce pour être présent chez le client final.

Le contrat, tripartite, existe depuis Juin 2019.

En décembre 2019, le contrat du client finale vers la société tierce, a été renouvelé jusque fin JUIN 2020.

La société tierce m'a donc renouvelé ce contrat.

Le client final a décidé de mettre fin au contrat fin de semaine précédente, en m'informant directement par impression papier du courriel.

Il n'est fait état ni de fautes lourdes, ni de fautes graves, ni de préavis.

Ne souhaitant entrer dans des débats houleux, j'ai opté pour signer le document de fin de mission du client final sans reconnaître les faits invoqués et a rendu le badge.

La société tierce a été prise au dépourvu.

Je souhaiterais connaître mes droits concernant ce point.

Merci.

Par **Me LADREIT**, le **26/03/2020** à **01:05**

Vous avez normalement droit à un preavis

Qu'est il prévu dans les conditions de résiliation du contrat ?